

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 367

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« constituer »

insérer les mots :

« , dans les plus brefs délais, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'assurer de la réactivité des opérateurs des infrastructures de stockage de gaz naturel afin que soit constitués dans les plus brefs délais les stocks de sécurité nécessaires.